

Le stationnement à Pont-Rousseau au 01/03/2025

CHIFFRES CLÉS

1013 places de stationnement payant
dont **363** places gratuites les 30 premières minutes

LÉGENDE

- Zone orange (payante)
- Zone jaune (payante)
- Zone bleue
- Arrêt minute
- Parking public P
- Parking privé P
- Parking relais Tan P+R
- Station Bicloo bicloo
- Tram
- Chronobus
- Voie ferrée



LES ZONES GRATUITES

ZONE BLEUE : sur présentation d'un disque derrière le pare-brise du véhicule.
La durée de stationnement autorisée est de 15 ou 30 minutes.

LES ZONES PAYANTES

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les détenteurs d'une carte réservée aux personnes à mobilité réduite ne sont pas soumis au stationnement payant.

ZONE ORANGE

| | | | |
|--------|--------|------|--------|
| 15 min | 0,40 € | 1h30 | 3,00 € |
| 30 min | 1,00 € | 2h | 4,00 € |
| 1h | 2,00 € | 3h | 7,00 € |

ZONE JAUNE

| Stationnement sur voirie | Place du 8-Mai-1945 Parking Barbonnerie |
|--------------------------|--|
| 15 min | 0,30 € |
| 30 min | 0,80 € |
| 1h | 1,50 € |
| 1h15 | 1,90 € |
| 1h30 | 2,20 € |
| 2h | 3,00 € |
| 3h | 5,50 € |

LES ABONNEMENTS

Stationnement résidentiel (2 véhicules maximum par habitation) Renseignements et souscription d'un abonnement auprès de NGE : 02 51 84 95 70.

- Forfait annuel : 170 € par véhicule
- Forfait journalier : 1,50 € par véhicule

Les résidents des voies limitrophes peuvent souscrire un abonnement.

Stationnement professionnel (véhicules professionnels et salariés)

- Professionnels mobiles : 0,80 €/heure
- Forfait annuel : 380 € par véhicule sur avis d'une commission trimestrielle

Une tarification sociale est mise en place selon le quotient familial.
Renseignements auprès de NGE : 02 51 84 95 70.



RAPPEL
Des contrôles réguliers sont effectués sur la commune.
Le non-respect de ces règles entraîne l'établissement d'un forfait post-stationnement de 50 €.



Document non contractuel. Représentation synthétique.